étudier en...

France

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UNIVERSITÉS

L'inscription en première année est ouverte à tous les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Les universités proposent deux types d'enseignement :

- **la voie classique :**
  elle s'adresse surtout à ceux qui veulent un enseignement général ou qui veulent se consacrer à la recherche : licence, master, doctorat.
- **la voie professionnelle :**
  - > les universités comptent de plus en plus de cursus professionnalisants différents : BUT, licence pro, master pro ;
  - > les programmes mélangent théorie, pratique et stages.

GRANDES ÉCOLES

Très sélectives et accessibles sur concours ou sur dossier, ces formations intègrent très souvent stages et échanges internationaux. De nombreuses formations sont désormais enseignées en anglais, notamment dans leurs domaines de spécialité.

Écoles supérieures d'art

Les écoles supérieures d'art publiques dépendent directement du ministère de la Culture ou du ministère de l'Enseignement supérieur et délivrent des diplômes nationaux.

Écoles nationales supérieures d'architecture

Elles délivrent toutes des diplômes nationaux reconnus par l'État.

Écoles spécialisées

Instituts publics ou privés, elles proposent des cursus dans des secteurs spécifiques comme la santé, l'audiovisuel, le journalisme, la mode etc. ! Leurs diplômes ne sont pas tous reconnus par l'État !

LYCÉES

BTS

Ils préparent en 2 ans à une insertion professionnelle rapide :

- nombreux stages et nombreuses spécialités.

Classes préparatoires

Économiques, scientifiques ou littéraires, elles préparent en 2 ans aux concours des Grandes Écoles.

DIPLÔMES

UNIVERSITÉS

- **DEUST = bac + 2**
  Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (université)
- **BUT = bac + 3**
  Bachelor Universitaire de Technologie (remplace le DUT)
- **Licence professionnelle = bac + 3**
  3e année de licence après un bac + 2
- **Licence = bac + 3**
  spécialisation progressive tout au long de la formation
- **Master = bac + 5**
  2 ans après la licence ; spécialisation dans un domaine
- **Doctorat = bac + 8**
  travail de recherche dans un domaine

LYCÉE / ÉCOLE

- BTS (brevet de technicien supérieur = bac + 2)
- DMA (diplôme des métiers d'art = bac + 2)
- DNA (diplôme national d'art = bac + 3)
- DNMADE (diplôme national des métiers d'art et du design = bac + 3)
- DSAA (diplôme supérieur d'arts appliqués = bac + 5)
- DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique = bac + 5)
- diplôme d'ingénieur (bac + 5)
- diplôme d'école spécialisée dans le domaine de la santé, du social, du commerce, de l'art...

Certificats d'école

Les certificats d'école et les formations inscrites uniquement au RNCP (Répertoire National de Certification Professionnelle) ne sont pas reconnus et ne donnent pas droit aux aides financières de l'État luxembourgeois.

Vérifiez la nature du diplôme sur www.onisep.fr et auprès du service Information études supérieures du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur etudes@mesr.etat.lu !

www.onisep.fr

INSCRIPTIONS

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup est la plateforme d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur pour les étudiants de l'UE.*.

www.parcoursup.fr

Cette plateforme vous permet de :

- vous informer sur les formations ;
- déposer vos voeux de poursuite d'études ;
- répondre aux propositions d'admission des établissements d'enseignement supérieur.

*Étudiants non UE: procédure DAP via ifluxembourg jusqu'au 15 décembre.

www.institut-francais-luxembourg.lu/universite/etudier-en-france/

DÉLAIS

Inscrivez-vous sur la plateforme de janvier à mars !

Une démarche unique en 3 étapes

À partir de décembre : découvrez les formations !

- **De janvier à mars :** inscrivez-vous et formulez vos vœux.
- **Jusque début avril :** complétez votre dossier et confirmez vos vœux.
- **En juin-juillet :** finalisez votre admission.

Si vous n'avez pas obtenu de place durant la 1re phase, vous pouvez participer à la phase d'admission complémentaire de juin à septembre.

Plateforme pour candidater en master :

https://www.monmaster.gouv.fr/

- Février-mars : dépôt des candidatures
- juin-juillet : phase d'admission

RESTRICTIONS D'ACCÈS

Admission sur concours

La plupart des Grandes Écoles recrutent sur concours après 2 années de classe préparatoire ou directement après le bac.

Bon à savoir : en passant un seul concours, vous pouvez vous présenter à plusieurs écoles.

- **Écoles d'ingénieurs**
  La procédure de candidature se fait en principe sur Parcoursup.

www.concoursavenir.fr
www.puissance-alpha.fr
www.geipi-polytech.org
www.ingenieur-eni.fr

- **Écoles de management**
  Une quarantaine d'écoles recrutent après le bac, sur concours ou sur dossier.

www.concours-acces.com
www.concours-sesame.net
www.concours-bce.com

La BCE (banque commune d'épreuves) organise les concours communs qui donnent accès au programme Grande École de 19 grandes écoles de management et de 3 écoles associées.

- **SciencesPo**
  > Admission en bachelor par la voie internationale pour les détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger autre que le baccalauréat français.
  Dépôt du dossier de candidature sur le portail de Sciences Po **www.sciencespo.fr/**.
  > Admission via Parcoursup pour les lycéens qui préparent le baccalauréat français.

- **Écoles nationales vétérinaires**
  Un seul concours post-bac pour les 4 écoles. Inscription sur Parcoursup. **https://concours-veto-postbac.fr/**

- **Écoles spécialisées**
  > **secteur social :** inscription sur Parcoursup
  > **secteur paramédical :** inscription sur Parcoursup
  > **secteur artistique :** concours ou dossier
  Vérifiez sur le site de chaque école. De plus en plus d'écoles recrutent via Parcoursup. **www.parcoursup.fr**

FRAIS D'INSCRIPTION

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC

- Licence : 170 €/an
- Master : 243 €/an
- Doctorat : 380 €/an
- Formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur : 601 €/an
- CVEC Contribution Vie Étudiante et de Campus : 100 €/an

(Montants pour l'année académique 2023/2024)

Procédure CVEC

Avant de vous inscrire dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement obtenir votre preuve de paiement de la CVEC de 100 €/an.

- Créez un compte personnel sur **www.messervices.etudiant.gouv.fr**.
- Connectez-vous sur **https://cvec.etudiant.gouv.fr**.

ÉCOLES PRIVÉES

- Écoles de commerce : entre 3.000 €/an et 10.000 €/an
- Écoles spécialisées : frais variables

MOTEUR DE RECHERCHE

- www.onisep.fr

SITES UTILES

RECHERCHER UNE FORMATION

- Écoles d'ingénieurs : www.cdefi.fr/fr/
- Écoles de management : www.cefdg.fr
- Campus France : www.campusfrance.org/fr
- Campus Art : www.campusart.org/

S'INSCRIRE

- www.parcoursup.fr
- www.monmaster.gouv.fr/

VIE ÉTUDIANTE

- www.letudiant.fr
- www.etudiant.gouv.fr

LOGEMENT

LOGEMENTS GÉRÉS PAR L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

- **Logements à Metz et Nancy**
  Faites votre demande entre le 15 mai et le 1er juillet via **logement@mesr.etat.lu**.
- **Fondation Biermans-Lapôtre à Paris https://fbl-paris.org/**
  La fondation est accessible aux étudiants inscrits en 2e année. Remplissez le formulaire sous le lien suivant : **https://bienvenue.ciup.fr/questionnaire/**.

Plus d'infos sur **www.mengstudien.lu**

RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES GÉRÉES PAR LES CROUS*

- Créez votre DSE (dossier social étudiant) jusqu'au 15 mai sur **messervices.etudiant.gouv.fr**.
- Déposez vos vœux en mai – juin sur **https://trouverunlogement.lescrous.fr/**.

* Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

RÉSIDENCES PRIVÉES

Consultez la liste des hébergements sur **www.campusfrance.org**.

LOCATIONS PRIVÉES

Faites votre recherche sur **www.lokaviz.fr**.

Garantie locative

- Bénéficiez gratuitement d'un garant fiable et sérieux avec Visale.
- Inscrivez-vous sur **www.visale.fr**.

AIDE AU LOGEMENT – APL

Tous les étudiants peuvent bénéficier de l'aide au logement étudiant, créée pour pallier à la relative cherté des logements en France. Cette aide est calculée en fonction du montant du loyer et des ressources de l'étudiant.
Faites votre demande sur **www.caf.fr**.

VIE ÉTUDIANTE

Consultez les sites suivants pour vous informer sur la vie étudiante :

- logement
- sécurité sociale
- jobs
- stages étudiants

https://mengstudien.public.lu/fr/etudier-etranger/france.html

http://www.letudiant.fr/

www.acel.lu

AIDE FINANCIÈRE

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT POUR ÉTUDES SUPÉRIEURES – AideFi

- Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur octroie des bourses d'études et un prêt étudiant à toute personne inscrite dans un programme d'études supérieures et remplissant certaines conditions.
- L'aide financière est accordée uniquement pour des formations menant à un diplôme reconnu !
- Vérifiez l'éligibilité de votre formation dans la rubrique **formations éligibles** sur **www.mengstudien.lu** et contactez le service Aides financières du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en cas de doute **aide-fi@mesr.etat.lu**.

Délais de demande

- du 1er août au 30 novembre (semestre d'hiver)
- du 1er janvier au 30 avril (semestre d'été)

Tout savoir sur la procédure de la demande, les montants et les conditions d'octroi sur www.mengstudien.lu

Faites votre demande en ligne sur **www.guichet.lu** !

MyGuichet.lu

www.mengstudien.lu

- Études
- Aides financières
- Vie étudiante

mengstudien.lu

by MESR

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

Contactez le service Information études supérieures du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur pour vous assurer de la reconnaissance du diplôme envisagé !
etudes@mesr.etat.lu

www.mengstudien.lu

Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
18-20, montée de la Pétrusse • L-2327 Luxembourg • Tél.: 247-88650
E-mail: etudes@mesr.etat.lu • aide-fi@mesr.etat.lu
www.mengstudien.lu

Photos : © stock.adobe.com

Édition 2024/2025